



Administration Communale de Mertert-Wasserbillig
1-3, Grand-Rue \ L-6630 Wasserbillig
Adresse postale : B.P.4 \ L-6601 Wasserbillig

PROCÉDURE DE DEMANDE D'AUTORISATION **En matière de gestion de l'eau**

AVIS D'AUTORISATION

En exécution des dispositions de l'article 24, § 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté du **Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité N° EAU-AUT-26-0308** du 3 août 2026.

L'Administration des ponts et chaussées – Division des ouvrages d'art a reçu l'autorisation pour la réhabilitation de l'OA 391 portant la N1 enjambant le cours d'eau « Syre » dans la Section C de Mertert à Mertert.

Conformément à l'article 19 de la même loi, à la loi du 12 juillet 1996 portant révision de l'article 95 de la constitution et à la loi du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif. Ce recours doit être introduit, sous peine de déchéance, dans le délai de 40 (quarante) jours, délai qui commence à courir à dater du jour de la notification de la décision. Pendant ce délai, le public pourra consulter le texte des décisions à la maison communale à Wasserbillig.

Le Bourgmestre, *p.d.*

Le Secrétaire,

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que l'avis ci-dessus a été dûment publié et affiché à partir de ce jour pour une période de 40 jours (► 21 septembre 2026).

Wasserbillig, le 12 août 2026

Le Bourgmestre, *p.d.*

Le Secrétaire,

